

Compte rendu du conseil de l'IMB du 16 mai 2025

Étaient présents :

Anissa Bellaassali, Hervé Cardot, Sylvain Carrozza, Rémi Coulon, Magali Crochot, Xavier Dupuis, Laura El Bekhti, José-Luis Jaramillo, Christian Klein, Gwénaél Massuyeau, Taro Kimura, Nikolai Kitanine, Lucy Moser-Jauslin, Anne-Laure Thiel, Gioia Vago.

Ordre du jour :

1. Informations du directeur.
2. Demande de renouvellement d'association d'Emmanuel Dufraîne.
3. Départ en mutation de Thomas Chambrion.
4. Classement des demandes de contrats doctoraux.
5. Financement « MathInParis » (Cofund) pour les années futures.

1. Informations du Directeur

Suite au départ de Nadia Bader, des élections pour le renouvellement partiel du Conseil de laboratoire ont eu lieu pour élire une nouvelle paire de représentant.e.s pour les personnels IT/BIATSS de l'IMB : Magali Crochot (titulaire) et Laura El Bekhti (suppléante) ont ainsi été élues le 10 avril 2025.

Le Directeur informe le Conseil de Laboratoire que la fiche de poste pour l'Institut Agro Dijon (IAD) qui avait été votée par le Conseil par voie électronique a bien été présentée à la "Commission Recherche Innovation" de l'IAD le 13 mai 2025. Le Directeur rappelle qu'il s'agirait d'un poste de professeur.e en "Mathématiques et statistiques appliquées" qui ferait ses enseignements à l'IAD et qui serait affecté (hors tutelle) à l'IMB pour sa recherche. La décision finale serait prise par l'IAD à l'automne 2025.

La "Journée de l'Ecole Doctorale" aura lieu le 26 juin 2025 à la Faculté des Sciences & Techniques de Dijon. Les doctorants organisateurs de cette journée recherchent deux membres permanents de l'IMB (chercheurs ou enseignants-chercheurs) pour participer au jury : le Directeur lance donc un appel à volontaires auprès des collègues.

2. Demande de renouvellement d'association d'Emmanuel Dufraîne

Emmanuel Dufraîne sollicite le renouvellement de son mandat de chercheur associé. A ce titre, il a transmis un projet de recherche à Gwénaél Massuyeau, mais il n'a pas fourni de rapport d'activités. M. Dufraîne est membre associé à l'IMB depuis 2013.

Anne-Laure Thiel souhaiterait savoir s'il a assisté aux séminaires durant ces dernières années.

Gioia Vago répond qu'il était présent à certains séminaires.

Aussi, Anne-Laure Thiel serait favorable pour le renouvellement de son mandat.

José-Luis Jaramillo aimerait savoir si M. Dufraine a manifesté sa volonté d'augmenter sa participation aux activités scientifiques du laboratoire.

Gwénael Massuyeau précise que M. Dufraine a écrit simplement qu'il était très occupé et que, de ce fait il n'a pu poursuivre sa recherche en mathématiques.

José-Luis Jaramillo ne voit aucun obstacle au renouvellement de son mandat sachant que M. Dufraine allait pouvoir consacrer du temps pour faire des mathématiques.

Christian Klein serait également d'accord.

Lucy Moser-Jauslin pense que qu'il serait bien de l'encourager à s'investir dans certaines activités telles que la « Fête de la Science » par exemple.

Gwénael Massuyeau y serait favorable. Il précise toutefois que l'IMB doit éviter de multiplier les chercheurs associés, car l'HCERES exige des précisions sur leur identité et leurs activités.

Lucy Moser-Jauslin ajoute qu'il est important de rappeler qu'il s'agit de mandats de trois ans qui ne peuvent être renouvelés qu'à la condition de justifier des activités scientifiques.

L'ensemble des membres du conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour cette demande de renouvellement de mandat de chercheur associé.

3. Départ en mutation de Thomas Chambrion

Thomas Chambrion quittera le laboratoire au 31 août 2025 suite à l'obtention d'une mutation à Strasbourg. Aussi, son poste à Polytech Dijon sera-t-il vacant dès le 1^{er} septembre 2025.

Deux possibilités s'offrent à l'IMB :

- attendre la prochaine campagne pour demander ce poste, ou :
- accélérer la procédure afin de demander ce poste dès la rentrée 2026. M. Dipanda, Directeur de Polytech Dijon, serait favorable pour faire un complément à son fichier de DOM.

Peggy Cenac a précisé à Gwénael Massuyeau que l'équipe SPOC s'était réunie et souhaiterait ouvrir le poste dans la même thématique de recherche, à savoir « Contrôle optimal », et d'ajouter la thématique « Optimisation » pour élargir le vivier de candidat.e.s potentiel.le.s. Pour le profil enseignement, l'équipe SPOC, après avoir échangé avec Gioia Vago et François Le-Maître (également enseignant.e.s à Polytech Dijon) ainsi qu'avec Thomas Chambrion, a souhaité donner le nom suivant au profil de poste : « Mathématiques pour l'ingénieur ».

Les membres du conseil votent favorablement à l'unanimité pour la mise au concours dès 2026 de la fiche de poste.

Afin de remplacer Thomas Chambrion dans la fonction de « responsable scientifique des finances », Gwénaël Massuyeau a effectué le 12 mai par courriel un appel à candidature.

Afin de le remplacer également dans sa fonction de « responsable de l'équipe SPOC », dans les semaines à venir, la direction de l'IMB recevra une proposition de candidature qui sera validée au prochain conseil.

Gioia Vago souhaiterait savoir si un poste d'ATER sera attribué.

Gwénaél Massuyeau répond qu'il ne dispose pas de cette information. Ce sera à voir avec Polytech Dijon.

4. Classement des demandes de contrats doctoraux

Le Directeur remercie toutes celles et tous ceux qui ont assisté aujourd'hui à l'Assemblée Générale pour examiner ensemble les sujets de thèses, et les candidatures d'étudiant.e.s. Il remercie également les collègues pour leurs présentations.

Il s'agit lors de ce conseil de classer les dossiers de candidature reçus, sachant que l'IMB devrait disposer cette année de deux contrats doctoraux.

Après une longue discussion entre les membres du conseil, ces derniers s'accordent à l'unanimité moins une abstention pour le classement suivant :

1. M. Salahelden (directeur : P. Schauenburg)
2. P. Dovodji (directeur : H. Cardot)
3. J. Gerin (directeur : L. Paris)
4. A. Dubreuil (directeurs : M. Cavicchi & J. Nagel)
5. L. Walaszek (directeurs : C. Klein & N. Stoilov)
6. H. Maffioli (directeurs : P. Cénac & J. Offret)
7. G. Delord (directeur : T. Kimura)

5. Financement « MathPhDInFrance » (COFUND) pour les années futures

Lucy Moser-Jauslin fait un rappel sur le programme COFUND « MathPhDInFrance » porté par la FSMP (Fondation Sciences Mathématiques de Paris). Il s'agit de financements européens destinés à cofinancer des thèses. 24 bourses peuvent être proposées pour les étrangers répondant à des conditions strictes. En effet, une des conditions est que le candidat étranger ne doit pas avoir passé plus d'un an en France durant les 3 dernières années. Chaque thèse est co-encadrée par un directeur principal et un directeur secondaire (l'un de Paris et l'autre de province). Le contrat de thèse est établi par l'établissement de rattachement du directeur principal où le projet finance environ les 2/3 du salaire du doctorant, tandis que le laboratoire d'appartenance du directeur principal doit financer la somme de 32 400 € pour les trois années de thèse ; enfin, la structure du co-encadrant doit régler la somme de 12 600 € au titre de la mobilité. Une autre condition est que le cofinancement ne doit pas provenir de projets Horizon Europe car le programme COFUND fait lui-même partie de ce programme-cadre de l'Union Européenne.

Il serait intéressant que le directeur principal soit un membre de l'IMB car cela permettrait l'inscription du doctorant à l'Ecole Doctorale Carnot-Pasteur. L'an dernier, l'IMB n'a pu présenter de projet. Cette année, Christian Klein a en projet d'utiliser les fonds Brunella dont le reliquat est suffisant pour cofinancer une thèse dans le cadre de ce programme. Une bourse COFUND serait alors versée à l'IMB via une convention pour le co-financement. La semaine prochaine, l'IMB sera informé de la possibilité de réaliser ou non ce projet.

Lucy Moser-Jauslin ajoute enfin que, si l'IMB souhaite participer à une prolongation du programme COFUND « MathPhDInFrance » pour les quelques années à venir (prolongation qui n'a pas encore été actée), alors l'IMB doit dès maintenant s'engager à co-financer une thèse si un.e candidat.e est retenu.e : dans cette nouvelle offre, le laboratoire du directeur principal doit financer 34 200€ pour les trois années de thèse, alors que le laboratoire du directeur secondaire ne doit pas payer, car les frais de mobilité seront payés par INSMI.

Gwénael Massuyeau précise qu'en effet, une lettre d'engagement du directeur de la Fédération de Recherche Math-BFC, avec l'accord du directeur de l'IMB, doit être rédigée dans ce sens et transmise avant le 26 mai 2025. Il pourrait donner son accord si une condition de réserve est ajoutée à ce courrier : l'IMB s'engagerait à payer sous réserve que le financement soit bien disponible pour payer ces 11400€ par an durant 3 ans. Il précise que, si un collègue a un budget sur un contrat de recherche pour un éventuel cofinancement de thèse, cette condition s'appliquerait alors.

Christian Klein tient à rassurer les membres du conseil en expliquant que si l'IMB se voit proposer un.e candidat.e et qu'il n'a pas le financement, il sera possible simplement de ne pas signer le contrat.

G. Massuyeau précise ne pas souhaiter ce genre de situation dans la mesure où l'arbitrage scientifique aurait déjà eu lieu : aussi, préférerait-il ajouter cette condition de réserve à la lettre d'engagement.

Lucy Moser-Jauslin propose de se renseigner afin de voir s'il serait possible d'ajouter cette condition financière. Elle regrette que l'IMB ne dispose pas de fonds propres « collectifs » qui permettraient de s'engager a priori pour un tel cofinancement.

Anissa Bellaassali rappelle que les crédits subvention d'Etat du CNRS et de l'UBE sont des crédits de fonctionnement et d'investissement, et qu'il est interdit de les utiliser pour payer des salaires (confirmé par la direction des services financiers de l'UBE et du CNRS).

Le directeur propose de réfléchir pour voir la faisabilité de ce cofinancement.

La séance est levée à 18h30.